

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19115614

ide

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

19 AOUT 2019

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0474 459 068**

Dénomination

(en entier) : **BELGIUM CONSULTING MANAGEMENT**

(en abrégé) : **B.C.M.**

Forme juridique : **Société civile sous forme de société anonyme**

Adresse complète du siège : **Route de Hannut 54 - 5004 Bouge**

Objet de l'acte : Renouvellement de mandats - nomination

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2019.

L'assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, décide de renouveler pour une durée de 6 ans, les mandats des administrateurs venus à expiration comme suit :

- Monsieur Eric LORFEVRE : Administrateur ;
- Monsieur Charles FASTRES : Administrateur ;
- La société SOGENAM S.A. représentée par Eric LORFEVRE : Administrateur.

Leurs mandats seront exercés à titre gratuit sauf décision contraire de l'Assemblée Générale et prendront fin directement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'appeler François LORFEVRE qui accepte aux fonctions d'Administrateur. Son mandat sera exercé à titre gratuit sauf décision contraire de l'Assemblée Générale et prendra directement fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

Les administrateurs ici présents décident de nommer Monsieur Eric LORFEVRE Administrateur-délégué de la société. Son mandat sera exercé à titre gratuit sauf décision contraire de l'Assemblée Générale et prendra fin directement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

Pour extrait conforme,
Eric LORFEVRE
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).